

MAIRIE DE LA FORET-FOUESNANT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le vingt-sept septembre deux-mille vingt-deux à dix-neuf heures, en application des articles L2122-7, L2122-7-2, L2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune de la Forêt-Fouesnant dûment convoqué le seize septembre deux-mille-vingt-deux.

Etaients présents les conseillers municipaux suivants : GOYAT Daniel, COSQUÉRIC Marie-Françoise, LE NAY Robert, PERCHOC Laurence, RIOU Gilbert, HAMON Dominique, GIRAULT Alain, LE GUERN Hélène, BOUCHET Claude, STEPHAN Francine, JÉZÉQUEL Alain, PAPE Yvon, LE FLOCH Marie-Agnès, LE FORT François, BODIVIT Mylène, HILY Françoise, DUPLAT Vincent, LE MOINE Audrey, LAVENANT Philippe, HÉLAOUËT Marie, Gilles FOUQUET

Conseillers municipaux absents ayant donné procuration : AUBERT Delphine, LE RAY Christophe

Mme BODIVIT Mylène a été élue secrétaire de séance.

2022-53 – ENFANCE-JEUNESSE - Mini-séjour en « région centre Val-de-Loire »

Rapporteur : Mme Dominique HAMON

Un séjour en Région Centre Val-de-Loire est prévu du lundi 24 octobre 2022 au jeudi 27 octobre 2022, pour 7 jeunes inscrits en 2022-2023 à l'Espace Jeunes et 2 accompagnateurs. Le groupe serait hébergé à « Ethic Etapes Val De Loire » à Blois, 41000.

Ce séjour se composera :

- Le lundi 24 octobre, Une visite du château de Blois et de la Maison de la Magie,
- Le Mardi 25 octobre, une journée au Zoo Parc de Beauval
- Le Mercredi 26 octobre, une visite du château de Chambord à la journée et d'une veillée autour de la brame du cerf.

Le coût du séjour (hors dépenses de personnel) est estimé à 2200 €. Une subvention spécifique de 800€ peut être demandée à la Caisse d'Allocations Familiales du Finistère, sous réserve d'une participation des familles en fonction du quotient familial.

<u>Tarifcation/Participation famille</u>	
QF CAF ≤ 700	64 €
QF CAF de 701 à 899	150 €
TARIF QF ≥ 900€	200 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Envoyé en préfecture le 04/10/2022

Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché le

ID : 029-212900575-20221004-DCM2022_09_26-DE

Considérant l'intérêt pédagogique pour les adolescents du projet collectif de séjour en « région centre Val-de-Loire »,

Après en avoir délibéré, à la majorité (1 abstention : Mme STEPHAN)

Le Conseil Municipal :

- APPROUVE le séjour en « région centre Val-de-Loire » du 24 au 27 octobre 2022, son enveloppe financière et la participation demandée aux familles, pour 7 adolescents inscrits à l'Espace Jeunes et 2 accompagnateurs ;
- SOLLICITE l'aide financière de la CAF29 au titre de l'organisation d'un mini-séjour pour jeunes de 9 à 17 ans ;
- AUTORISE M. le Maire à signer toute pièce relative à ce dossier.

Le Maire
Daniel COYAT

